

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JANVIER 2013

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE VINGT-QUATRE JANVIER

le Conseil Communautaire de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA HAUTE-VEZOUZE**, légalement convoqué le 18 janvier 2013, s'est réuni en séance ordinaire, à Cirey-sur-Vezouze dans les locaux de la Communauté de Communes sous la présidence de M. Philippe ARNOULD, Président.

Etaient

✚ Présents : M. ARNOULD - M. ACREMENT - Mme TALLOTTE - M. AMBLARD - M. MATHIEU A. -
M. JOLE - M. COSTER- Mme PARMENTIER - M. DE DENON - Mme RENCK - M. HACHON -
M. MATHIEU J. - M. BERNARD

✚ Représentés : Mme MADEO-BOUQUET - Mme PIET - M. SCHMITT

✚ Absents excusés : Mme FRICOT

NOMBRE DE DELEGUES		
EN EXERCICE : 17	PRESENTS : 13	VOTANTS : 16
SECRETAIRE DE SEANCE	Mme PARMENTIER	

Avant l'ouverture de la séance, une minute de silence est respectée à la mémoire de M. Lucien ANDREUX, maire de Bertrambois, président de l'association cantonale des maires, décédé le 21 janvier. Le président informe ses collègues qu'un hommage public lui sera rendu par la communauté de communes pendant ses obsèques le 25 janvier.

Examen du projet SCoTSud54

Le bureau du SCoTSud54 souhaite faire adopter le DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) dès le 16 février 2013 en comité syndical.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Emet la motion jointe sur le projet de DOO du SCoTSud 54.

Poursuite de l'action : « les Eveilleurs du patrimoine »

Le président présente le projet de renouvellement de l'action « les Eveilleurs du patrimoine » porté par Partego, Familles Rurales Services. Il est demandé de se prononcer sur un accord de principe pour le financement de l'opération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de participer à la poursuite de l'action « les Eveilleurs du patrimoine » ;

Accepte de financer l'action à hauteur de 7000 € au maximum par un versement d'une subvention à Partego, Familles Rurales Services ;

Autorise le président à élaborer avec les partenaires les modalités de l'action et du partenariat et à signer tous documents s'y rapportant.

Attribution de subventions aux écoles

Le président propose de favoriser les sorties scolaires sur plusieurs jours à l'extérieur du territoire (classes découverte) et soumet une modalité de versement de subventions aux écoles et collège à savoir :

- 5 € par jour par enfant puis 8 € par jour par enfant à partir du deuxième jour ;
- Subvention plafonnée à hauteur de 30 % du montant total du projet.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte le versement des subventions selon le tableau joint.

Subvention à l'Office du Tourisme du Lunévillois

Suite à la cessation d'activité de l'Office du Tourisme du Lunévillois, il est demandé aux collectivités de contribuer financièrement à une subvention de cessation d'activité. Une somme de 100 euros est demandée à la Communauté de Communes du Pays de la Haute-Vezouze.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte de verser une subvention de cessation d'activité à l'Office du Tourisme du Lunévillois pour un montant de 100 €.

Informations diverses

Le président présente l'état d'avancement du projet de réhabilitation de Norroy qui ne fait l'objet d'aucunes remarques.